

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

14 novembre 2019

---

RELATIF À L'ENGAGEMENT DANS LA VIE LOCALE ET À LA PROXIMITÉ DE L'ACTION  
PUBLIQUE - (N° 2401)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 875

présenté par

M. Cinieri

-----

**ARTICLE 5**

À la fin de l'alinéa 5, substituer à l'année :

« 2026 »

l'année :

« 2030 ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**Cet amendement vise à reporter l'obligation de transfert au 1<sup>er</sup> janvier 2030.